**RAPPORT DE PROGRES DE PROJET PBF**

**PAYS:** République Démocratique du Congo

**TYPE DE RAPPORT:**  Annuel

**PERIODE DE RAPPORT:** 2021

|  |
| --- |
| **Titre du projet:** Appui aux ex-combattants et communautés dans le cadre des démobilisations spontanées par des initiatives de réinsertion socioéconomique et de justice transitionnelle au Kasaï et dans le Tanganyika en RDC**Numéro Projet / MPTF Gateway:** PBF/COD/B-7,Identifiant du projet : 00119151. |
| **Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire (“Trust fund”):** [ ]  Fonds fiduciaire pays[ ]  Fonds fiduciaire régional**Nom du fonds fiduciaire:**  | **Type et nom d’agence récipiendaire :** RUNO[[1]](#footnote-1), Programme des Nations Unies pour le Développement (Agence coordinatrice) (PNUD)RUNO, Bureau Conjoint des Nations Unies pour les Droits de l’Homme (BCNUDH)RUNO, Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) |
| **Date du premier transfert de fonds:** 10 Décembre 2019**Date de fin de projet:** 9 Juin 2022 (Extension sans cout de 6 mois)**Le projet est-il dans ces six derniers mois de mise en œuvre?** Non |
| **Est-ce que le projet fait part d’une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF:**[ ]  Initiative de promotion du genre[ ]  Initiative de promotion de la jeunesse[x]  Transition entre différentes configurations de l’ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix)[ ]  Projet transfrontalier ou régional |
| **Budget PBF total approuvé:** **Agence récipiendaire Budget** PNUD $ 3 092 656,31BCNUDH $ 1 063 580OIM $ 1 843 764,08**TOTAL** : **$ 6 000 000** Taux de mise en œuvre approximatif comme pourcentage du budget total du projet:**2 226 406,05 USD** soit 37%[[2]](#footnote-2).**Budgétisation sensible au genre :**Indiquez le montant ($) du budget dans le document de projet alloué aux activités dédiées à l’égalité des sexes ou à l’autonomisation des femmes : **1 952 396,51 USD (33%)** Indiquez le montant ($) du budget dépensé jusqu’à maintenant pour les activités dédiées à l’égalité des sexes ou à l’autonomisation des femmes : **623 496,35 USD** |
| **Marquer de genre du projet : 2[[3]](#footnote-3)****Marquer de risque du projet : 1[[4]](#footnote-4)****Domaine de priorité de l’intervention PBF (« PBF focus area »): 1.3[[5]](#footnote-5)** |
| **Préparation du rapport:**Rapport préparé par: Equipe PNUD, OIM et BCNUDHRapport approuvé par: Représentante Résidente Adjointe au Programme du PNUD (Rokya Ye Dieng)Le Secrétariat PBF a-t-il revu le rapport: Oui (Arsène Assande, Coordonnateur du Secrétariat PBF en République Démocratique du Congo) |

**Partie 1 : Progrès global du projet**

Expliquer brièvement l'état global de mise en œuvre du projet en termes de cycle de mise en œuvre, y compris si toutes les activités préparatoires ont été achevées (par exemple, contractualisation des partenaires, recrutement du personnel etc.)

Le projet a démarré le 1er Décembre 2019 avec l’établissement de l’équipe du projet, des mécanismes de coordination et de pilotage. Une communication régulière est entretenue pour assurer une compréhension commune des processus de justice transitionnelle et de réintégration socioéconomique communautaire des ex-miliciens et favoriser leur appropriation.

Les dynamiques pour l’institution de mécanismes de justice transitionnelle évoluent positivement. La réalisation d’états des lieux améliore la connaissance des causes de conflit et des aspirations en matière de justice, réconciliation et réparation. La Commission Provinciale Vérité, Justice et Réconciliation instituée en Juin 2021 au Kasaï Central représente une avancée majeure. La redynamisation des stratégies provinciales de priorisation des poursuites et la formation de 114 acteurs judiciaires renforcent la lutte contre l’impunité. 110 journalistes ont été formés et des activités sportives et culturelles ont été organisées pour favoriser la cohésion sociale.

En faveur du processus de réintégration socioéconomique des ex-miliciens, les missions conjointes avec les autorités politico-administratives ont identifié 14 lots d’infrastructures et établi 14 Comités Locaux de Paix et Développement. Les travaux ont démarré dans 10 lots après la sélection d’ONG locales (Kasaï ; Kasaï Central), la contractualisation avec l’Office des Voies de Desserte Agricole (Tanganyika), la sélection de 2 478 bénéficiaires et la remise d’équipements.

Veuillez indiquer tout événement important lié au projet prévu au cours des six prochains mois, par exemple : les dialogues nationaux, les congrès des jeunes, les projections de films

Dans les six prochains mois, le projet appuiera :

* La réalisation des consultations populaires et de campagne de sensibilisation sur la justice transitionnelle ;
* L’exécution des stratégies provinciales de priorisation des poursuites ;
* Le renforcement des capacités des acteurs des mécanismes alternatifs de règlement des conflits ;
* L’organisation et l’animation d’activités sportives et culturelles ;
* La production et la diffusion de spots radios ;
* L’accompagnement des Comités Locaux de Paix et Développement (CLPD) pour l’élaboration des diagnostics locaux de développement et des plans locaux de développement ;
* La réhabilitation des 14 lots d’infrastructures communautaires via les travaux HIMO;
* Le suivi régulier des travaux de réhabilitation des infrastructures et la mise en place de comités d’entretien pour la durabilité des travaux ;
* L’accompagnement des bénéficiaires pour le développement d’activités génératrices de revenus en fonction des chaines de valeur porteuses ;

POUR LES PROJETS DANS LES SIX DERNIERS MOIS DE MISE EN ŒUVRE :

Résumez le principal changement structurel, institutionnel ou sociétal auquel le projet a approuvé. Ceci n’est pas une anecdote ou une liste des activités individuelles accomplies, mais une description de progrès fait vers l’objectif principal du projet.

Les différentes interventions contribuent à l’amélioration des relations intra- et intercommunautaires et à la consolidation de la paix.

Le projet a initié la définition de mécanismes provinciaux de justice transitionnelle. La province du Kasaï Central est pionnière avec l’institution de la Commission Provinciale Vérité, Justice et Réconciliation (CPVJR) ; cette dynamique a été amplifiée puisque le Président de la République a demandé l’appui du Haut-Commissariat aux Droits de l’Homme pour la définition d’une politique nationale de justice transitionnelle. L’identification de leçons apprises enrichissent les discussions stratégiques. De même, le renforcement de la lutte contre l’impunité pour les crimes de droit international contribue à renforcer l’Etat de droit à travers la condamnation de 11 auteurs et l’accès à la justice pour 2 317 victimes.

Les activités socioculturelles intra- et intercommunautaires contribuent à rapprocher les populations et amorcer le processus de réconciliation. En effet, elles ont permis de rassembler plusieurs groupes et communautés auparavant divisés par les conflits et de questionner les normes socioculturelles menant à des discriminations envers les femmes. De même, l’animation des clubs d’écoute renforce la participation des populations au développement de leurs communautés puisque les membres partagent leurs préoccupations et leurs initiatives ; ce qui leur permet de s’affirmer comme acteurs de changement, en particulier pour les femmes.

Figure 1- <https://twitter.com/IOMinDRC/status/1419737428210987009>

En quelques phrases, expliquez comment le projet a eu un impact humain réel. Ceci peut inclure un exemple spécifique de comment il a affecté la vie des personnes dans le pays - si possible, utilisez des citations directes des bénéficiaires ou des weblinks à la communication stratégique publiée.

Les dynamiques en faveur de la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle initialement lancées au niveau provincial trouvent des répercussions au niveau national. En effet, le Président de la République a exprimé sa volonté de définir une politique nationale de justice transitionnelle. Ainsi, les données issues des états des lieux et des consultations populaires ainsi que l’expérience de la mise en place de la CPVJR au Kasaï Central contribuent à enrichir les réflexions politiques et stratégiques.

Les ateliers d’évaluation et d’actualisation de stratégie de priorisation des poursuites ont contribué à la redynamisation de la lutte contre l’impunité des crimes de droit international. Ainsi, sur un total de 42 dossiers prioritaires (23 au Kasaï Central, 10 au Kasaï et 9 au Tanganyika), 48% d’entre eux ont connu une avancée dans leur traitement entre 2019 et 2021, contribuant au renforcement de l’Etat de droit. 2011victimes (dont 998 femmes) ont été identifiées et auditionnées à la phase pré-juridictionnelle, 306 victimes ont obtenu justice à travers le rendu de 4 décisions judiciaires et 11 auteurs de crimes de droit international ont été condamnés. Sur la base des défis identifiés, il est prévu de renforcer leur institutionnalisation et leur ancrage au niveau national à travers la mobilisation des hautes autorités judiciaires et une meilleure coordination.

Figure 2 - <https://twitter.com/PNUDRDC/status/1454027719965122565>

Les activités culturelles et sportives ainsi que l’appui aux radios communautaires pour la production et diffusion de messages en faveur de la culture de la paix ont un impact direct sur le renforcement de la cohésion sociale intra- et intercommunautaire dans les localités ciblées. En effet, certaines communautés divisées par les conflits ont participé conjointement aux activités permettant de recréer du lien social. De même, les clubs d’écoute permettent de renforcer la participation des membres aux mécanismes de résolution pacifique des conflits et de s’affirmer comme des acteurs de changement.

Figure 3 - <https://twitter.com/IOMinDRC/status/1425767013251694594>

**Partie II: Progrès par Résultat du projet**

**Résultat 1: Les mécanismes de justice transitionnelle (droit à la vérité, droit à la justice, droit à la réparation et garanties de non répétition) sont rendus opérationnels et/ou renforcés dans les localités ciblées.**

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat: **ON TRACK**

**Resumé de progrès:** (Limite de 3000 caractères)

La définition des mécanismes de justice transitionnelle répondant aux aspirations réelles des populations est en cours ; ainsi des états des lieux ont été réalisés et seront complétés par les consultations populaires dont le rapport recommandera spécifiquement les mécanismes à instituer. 5 ateliers de sensibilisation/formations ont été organisées auprès de 175 personnes (21 femmes), parmi les autorités politico-administratives, judiciaires et communautaires, la société civile et les médias, afin d’assurer une compréhension commune des différents mécanismes de justice transitionnelle et de leurs enjeux. La mise en place de la CPVJR via l’adoption de *l’édit provincial N°006/KC/2021 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission provinciale vérité, justice et réconciliation dans la province du Kasaï Central* constitue une avancée majeure.

Dans le cadre de la lutte contre l’impunité, les stratégies provinciales de priorisation des poursuites ont été conjointement évaluées et actualisées. 48% des dossiers prioritaires[[6]](#footnote-6) ont connu des avancées significatives dans leur traitement via l’appui à 9 missions d’enquêtes permettant l’identification et audition de 2011 victimes (998 femmes) et à 5 audiences foraines[[7]](#footnote-7) conduisant à la condamnation de 11 auteurs de crimes de droit international en faveur de 306 victimes (112 femmes). Les victimes et personnes poursuivies bénéficient d’une assistance judiciaire. La formation de 44 magistrats civils et militaires (4 femmes)[[8]](#footnote-8) et 70 avocats (11 femmes)[[9]](#footnote-9) en droit international pénal contribue à améliorer la qualité des instructions et des décisions judiciaires.

Pour promouvoir la culture de la paix, 18 radios communautaires[[10]](#footnote-10) ont bénéficié de renforcement de capacités techniques et opérationnelles. Après avoir reçu une stratégie de communication, 110 journalistes (28 femmes)[[11]](#footnote-11), ont été formés sur la recherche et l’analyse d’informations, le journalisme sensible aux conflits et la production d’émissions thématiques. 5[[12]](#footnote-12) radios ont reçu une dotation en équipements[[13]](#footnote-13). Des émissions radiophoniques sur la culture de la paix, justice transitionnelle et la cohésion sociale sont diffusées régulièrement. 45 clubs d’écoute[[14]](#footnote-14) réunissant 540 membres (216 femmes) amplifient les messages et contribuent à renforcer la participation des populations au débat public. 3 ONG locales ont mené des missions de consultations communautaires pour identifier les messages de paix et activités socioculturelles ; ainsi des matchs de football, des jeux, des danses, du théâtre et des musiques traditionnelles sont organisés.

Pour améliorer les connaissances sur les pratiques sociales de justice et analyser le rôle des MARC, une étude anthropologique sur les MARC a été réalisée au Kasaï et Tanganyika[[15]](#footnote-15). Il ressort la nécessité de renforcer la collaboration entre les MARC et les institutions judiciaires et de former les acteurs sur les droits humains, les méthodes de résolution de conflit et les limites de compétences juridictionnelles.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat:**

Les interventions du projet sont alignées sur les principes de la Résolution 1325 à travers la promotion de la participation des femmes et leurs rôles dans la résolution des conflits et la consolidation de la paix.

L’exécution de la stratégie de priorisation des poursuites participe à la reconnaissance des victimes de violations des droits humains. 998 femmes victimes ont été identifiées et auditionnées et 112 ont obtenu justice.

28 femmes journalistes et 18 femmes avocates et magistrates ont bénéficiés de formations. 40% des membres des clubs d’écoute sont des femmes. Plusieurs femmes se sont affirmées comme actrice de paix ; des femmes leaders identifiées seront ciblées pour les formations sur la résolution des conflits.

Les états des lieux, les consultations populaires, les consultations communautaires et l’étude anthropologique sur les MARC ont développé une méthodologie sensible au genre pour garantir la prise en compte des besoins spécifiques des femmes et aussi des enfants.

**Résultat 2: Les communautés bénéficient de la redynamisation de l’économie locale et d’un accès amélioré aux services sociaux de base à travers le développement d’activités génératrices de revenus et la réhabilitation d’infrastructures communautaires prioritaires.**

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat: **ON TRACK**

**Résumé de progrès:**

Les travaux de réhabilitation des infrastructures communautaires selon l’approche des travaux à haute intensité de main d’œuvre (HIMO) contribuent à la réintégration socioéconomique des individus et la redynamisation de l’économie locale via le désenclavement des territoires et le développement d’activités économiques.

Des missions conjointes ont identifié les localités d’intervention et 14 lots d’infrastructures communautaires prioritaires[[16]](#footnote-16) puis évalué les coûts et élaboré les cahiers des charges. Elles ont été l’occasion de sensibiliser les communautés quant à la logique de réparation collective et symbolique et de réinsertion sociale des ex-miliciens qui sous-tend les travaux de réhabilitation. Pour renforcer la gouvernance inclusive et la planification du développement local, 14 CLPD[[17]](#footnote-17) sont établis selon les directives du Guide de décentralisation comptant la participation de 291 membres (53 femmes ; 79 jeunes) représentant les autorités politico-administratives, communautaires et la société civile.

Le projet réhabilite 302,3 km de routes de desserte agricole et 12 petits ouvrages[[18]](#footnote-18). Les travaux ont commencé dans 10 lots – soit 71%. Au Tanganyika, la réhabilitation a démarré à Mpala, Bayoro et Lambo Katenga (100%) à la suite de la signature du contrat avec l’OVDA et de la formation des 33 chefs chantiers, chefs d’équipes et membres des comités locaux d’entretien et de réhabilitation. Au Kasaï et Kasaï Central, les travaux ont démarré à Kamba Ngoma, Bakua Mbuyi, Mandjumba (60%) ainsi qu’à Bena Katamba, Bena Manda, Bashua Tshiensa, et Bakuampia (67%) à l’issue du processus compétitif de sélection de 5 ONG locales et de sessions de formation et harmonisation. Des équipements pour la réhabilitation et l’entretien des infrastructures ont été remis. Les autorités politiques, administratives, locales et communautaires sont impliquées dans les travaux afin d’assurer la qualité, l’appropriation et la durabilité.

La réhabilitation des infrastructures est réalisée par 3 060 bénéficiaires sélectionnés selon des critères objectifs et transparents. Les listes de bénéficiaires sont « vetted » pour garantir l’absence de personnes poursuivies pour des violations graves des droits humains. Au Tanganyika, l’OIM a sélectionné 1 260 bénéficiaires (480 femmes)[[19]](#footnote-19)via son programme de suivi de mouvement des populations. Au Kasaï et Kasaï Central, la sélection des 1 218 bénéficiaires (458 femmes) a été réalisée par les ONG locales et les CLPD[[20]](#footnote-20). Tous les bénéficiaires perçoivent un revenu de 3 à 4USD/jour permettant d’augmenter leurs revenus.

Dans le cadre de la redynamisation durable de l’économie locale, 10 chaines de valeur ont été identifiées et des recommandations formulées quant à leur développement et leur renforcement[[21]](#footnote-21), notamment via la structuration des bénéficiaires et la dotation d’intrants agricoles et d’équipements spécifiques. Le développement des activités génératrices de revenus s’inscrira également dans cette dynamique pour garantir leur durabilité.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat:** *(*Limite de 1000 caractères*)*

291 membres, dont 53 femmes (soit 18%) et 79 jeunes (soit 27%) constituent les 14 CLPD permettant ainsi de renforcer la visibilité du leadership des femmes et des jeunes dans les mécanismes de gouvernance locale et de consolidation de la paix.

Lors des missions conjointes d’identification des localités et des infrastructures et de la rédaction des appels d’offres pour la sélection des ONG, toutes les parties prenantes ont été sensibilisées à la participation des femmes dans les travaux HIMO. Ainsi à ce jour, 938 femmes ont été sélectionnées pour travailler à la réhabilitation des infrastructures communautaires (soit 38% de l’effectif global) permettant de réduire les vulnérabilités socioéconomiques.

Le projet contribue au renforcement du pouvoir socioéconomique des communautés, y compris des femmes, à travers le développement d’AGR et la redynamisation des chaines de valeur, qui contribue à sécuriser les revenus des ménages en offrant des opportunités économiques durables.

**Partie III: Questions transversales**

|  |  |
| --- | --- |
| **Suivi:** Indiquez les activités de suivi conduites dans la période du rapport (Limite de 1000 caractères)Au mois de Novembre 2020, les comités techniques ont été organisés dans chacune des provinces afin d’évaluer conjointement l’exécution du Plan de Travail Annuel (PTA) 2020 et de définir le PTA 2021 en fonction des interventions pertinentes et prioritaires. La deuxième réunion du Comité de Pilotage a été organisée à Kinshasa en Décembre 2020 afin de présenter le bilan annuel du projet SS-KAT et de valider le PTA 2021. En outre, les réunions de coordination provinciales se tiennent régulièrement à Kalemie, Tshikapa et Kananga entre les membres des agences d’exécution du projet ainsi qu’en présence des autorités locales afin de favoriser la communication et de renforcer la coordination des interventions.  | Est-ce que les indicateurs des résultats ont des bases de référence? OUILe projet a-t-il lancé des enquêtes de perception ou d'autres collectes de données communautaires ? OUIEn Avril-Mai 2021, l’OIM a mené une enquête à travers son département des mouvements de population (DTM) dans la province du Tanganyika. Ainsi, 2 338 ménages soit 21 573 individus ont été profilés en utilisant un questionnaire développé selon les critères de sélection du projet. Cette enquête a permis d’identifier et sélectionner les 1 260 bénéficiaires directs parmi les ex-miliciens, les victimes, les communautés d’accueil, les femmes et les jeunes à risque… Au Kasaï et Kasaï Central, le processus de sélection des bénéficiaires directs des travaux de réhabilitation des infrastructures communautaires est mené conjointement par les ONG locales partenaires et les CLPD. Une base de données des bénéficiaires et de leur profil est constituée – permettant aussi la comparaison avec les bases de données liées aux personnes poursuivies pour des violations des droits humains. En outre, une enquête sur les chaines de valeur agricole et non-agricole a été réalisée dans la province du Tanganyika. Elle permettra d’orienter le développement des activités génératrices de revenus. L’étude anthropologique sur les mécanismes alternatifs de règlement des conflits a été réalisée dans les provinces du Kasaï et du Tanganyika, conformément au cadre de référence et système d’information mis en place au niveau du Groupe Thématique Justice et Droits Humains du Ministère de la Justice (lors de la première étude menée dans la province du Kasaï Central et Kongo Central). Des données statistiques liées aux taux de confiance dans les différents acteurs locaux, de justice et de sécurité sont disponibles. Le processus de collecte de données et d’état des lieux sur le processus de justice transitionnelle au Tanganyika et Kasaï ont été finalisés. Les résultats et informations recueillies guideront les consultations populaires sur les besoins en matière de justice, réparations, réconciliation et consolidation de la paix.  |
| **Evaluation:** Est-ce qu’un exercice évaluatif a été conduit pendant la période du rapport?NON – L’évaluation finale du projet PAJURR, mis en œuvre au Kasaï Central, a été finalisée et validée. Ses conclusions et recommandations contribuent à orienter les interventions menées dans le cadre du projet SS-KAT.  | Budget pour évaluation finale (réponse obligatoire): 60 000 USDSi le projet se termine dans les 6 prochains mois, décrire les préparatifs pour l’évaluation *(*Limite de 1500 caractères*)*:       |
| **Effets catalytiques (financiers):** Indiquez le nom de l'agent de financement et le montant du soutien financier non PBF supplémentaire qui a été obtenu par le projet. | Nom de donnateur: Montant ($):**Fonds Programmatiques de la MONUSCO / Global Focal Point / Team of Experts on Rule of Law and Sexual Violence in Conflict**: 2 457 867,91 USD pour 2021 – Programme conjoint d’appui à la réforme de la justice qui vise à réhabiliter l’Etat de droit à travers une approche holistique (pilotage de la réforme, redevabilité, offre de justice et demande de justice). Il est mis en œuvre à Kinshasa (niveau central), au Tanganyika, Kasaï Central et Nord Kivu selon une approche de double ancrage et multidimensionnelle visant à répondre aux défis structurels identifiés dans la chaine pénale, notamment en vue de renforcer significativement l’offre de justice. Alors que SS-KAT s’inscrit dans la définition d’un processus de justice transitionnelle, le programme conjoint appuie le Gouvernement dans ses efforts de réforme, y compris comme garanties de non-répétition. **Fonds Supplémentaires Japonais** – 2 799 381 USD - Projet de relèvement communautaire dans la province du Kasaï Central. Il s’inscrit en complémentarité géographique avec le projet SS-KAT puisque d’autres localités ont été ciblées pour la réalisation de travaux HIMO. Il s’agit de promouvoir le relèvement économique et la redynamisation locale sur l’ensemble de la province du Kasaï Central où les besoins sont particulièrement importants. Les premiers résultats obtenus par le projet PAJURR et SS-KAT en matière de relèvement communautaire et de renforcement de la cohésion sociale a suscité l’intérêt des communautés et la formulation de besoins additionnels.  |
| **Autre**: Y a-t-il d'autres points concernant la mise en œuvre du projet que vous souhaitez partager, y compris sur les besoins en capacité des organisations bénéficiaires? (Limite de 1500 caractères) | La chaine pénale connait de nombreux défis structurels qui impactent négativement sur l’efficacité et la qualité de l’offre de justice et par conséquent la confiance des populations dans les services judiciaires.La mise en place de processus de justice transitionnelle est particulièrement sensible et nécessitent des actions préliminaires de dialogue et plaidoyer. La volonté exprimée par le Président de la République pour la définition d’une politique nationale de justice transitionnelle constitue une opportunité majeure pour la mise à l’échelle des initiatives provinciales. Les CLPD mis en place ont besoin d’un renforcement de capacités pour assurer leur fonctionnement et leur rôle dans le processus de décentralisation et de planification locale. Ils seront accompagnés dans l’élaboration des diagnostics locaux et des plans locaux de développement. Toutes les ONG locales partenaires ont des capacités de gestion relativement limitées et bénéficient d’un accompagnement régulier, notamment en matière de gestion financière et suivi-évaluation.De manière générale, le projet SS-KAT est mis en œuvre dans les zones prioritaires de l’approche Triple Nexus favorisant ainsi la coordination et les synergies. Au Tanganyika, la coordination entre les différents acteurs est renforcée via le groupe de travail Dialogue Intercommunautaire / Transformation des Conflits qui contribue à renforcer la compréhension et l’analyse des conflits pour une meilleure définition des interventions.  |

**Partie IV: COVID-19**

*Veuillez répondre à ces questions si le projet a subi des ajustements financiers ou non-financiers en raison de la pandémie COVID-19. (veuillez déclarer uniquement les NOUVELLES dépenses depuis le dernier cycle de rapport)*

1. Ajustements financiers : Veuillez indiquer le montant total en USD des ajustements liés au COVID-19.

$

Il n’y a pas eu de réels ajustements financiers liés à la COVID-19. Seulement quelques équipements de protection (masques ; gels) ont été inclus dans les budgets des différentes activités.

1. Ajustements non-financiers : Veuillez indiquer tout ajustement du projet qui n'a pas eu de conséquences financières.

En 2020 et 2021, la pandémie COVID-19 a largement affecté le secteur de la justice, puisque de nombreuses activités ont été suspendues, notamment les audiences et les activités collectives. Des dispositions pratiques ont été prises afin de maintenir certaines activités, notamment en réduisant le nombre de participant et en assurant le respect des gestes barrières. Plusieurs missions ont été également reportées en raison des restrictions liées au déplacement entre les provinces.

1. Veuillez sélectionner toutes les catégories qui décrivent les ajustements du projet (et inclure des détails dans les sections générales de ce rapport) :

[x]  Renforcer les capacités de gestion de crise et de communication

[ ]  Assurer une réponse et une reprise inclusives et équitables

[ ]  Renforcer la cohésion sociale intercommunautaire et la gestion des frontières

[ ]  Lutter contre le discours de haine et la stigmatisation et répondre aux traumatismes

[ ]  Soutenir l'appel du SG au « cessez-le-feu mondial »

[ ]  Autres (veuillez préciser):

Le cas échéant, veuillez partager une histoire de réussite COVID-19 de ce projet (*i.e. comment les ajustements de ce projet ont fait une différence et ont contribué à une réponse positive à la pandémie / empêché les tensions ou la violence liées à la pandémie, etc.*)

**Partie IV : ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROJET SUR LA BASE DES INDICATEURS:**

Utiliser le cadre de résultats du projet conformément au document de projet approuvé ou à toute modification et fournir une mise à jour sur la réalisation des indicateurs clés au niveau des résultats et des produits dans le tableau ci-dessous. Veuillez sélectionnez les produits et les indicateurs les plus pertinents avec les progrès les plus pertinents à mettre en évidence. S'il n'a pas été possible de collecter des données sur les indicateurs particuliers, indiquez-le et donnez des explications. Fournir des données désagrégées par sexe et par âge. (300 caractères maximum par entrée)

|  | **Indicateurs** | **Base de données** | **Cible de fin de projet** | **Etapes d’indicateur/ milestone** | **Progrès actuel de l’indicateur** | **Raisons pour les retards ou changements** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultat 1*****Les mécanismes de justice transitionnelle (droit à la vérité, droit à la justice, droit à la réparation et garanties de non répétition) sont rendus opérationnels et/ou renforcés dans les localités ciblées.***  | Indicateur 1.1*% de la population ayant confiance dans les mécanismes alternatifs de règlement des conflits (MARC) pour résoudre durablement leurs conflits locaux.* | Kasaï Central: 89,7% Kasaï: TBD Tanganyika: TBD | Kasaï Central: +5% Kasaï: +5% Tanganyika: +5%  | ***Cible 2021 : +5%******Processus de suivi*** : i) réalisation de l’étude anthropologique dans les provinces du Tanganyika et du Kasaï ; ii) réalisation de sondages de perception auprès des populations.  | **OFF TRACK** i). Au Kasaï Central en 2019, les communautés avaient une très grande confiance dans les MARC. 77,7% déclarent avoir tout à fait confiance dans les chefs de village et 43% dans les chefs de groupement (et 37% plutôt confiance) pour la résolution de leurs conflits – *Etude sur les MARC*. Au Kasaï en 2021, les communautés avaient une très grande confiance dans les MARC. 78,7% déclarent avoir tout à fait confiance dans les chefs de village et 80,54% dans les chefs de groupement pour la résolution de leurs conflits – *Etude sur les MARC*. Au Tanganyika en 2021, les communautés avaient une très grande confiance dans les MARC. 82,7% déclarent avoir tout à fait confiance dans les chefs de village et 64,87% dans les chefs de groupement pour la résolution de leurs conflits – *Etude sur les MARC*. ii) Aucun sondage de perception n’a été mené dans les provinces. | Les sondages de perception prévus en partenariat avec l’Harvard Humanitarian Initiative n’ont pu être réalisés régulièrement afin d’évaluer les différentes tendances, en raison de défis logistiques et administratifs accentués par la pandémie COVID-19. Le premier sondage a été réalisé en Août 2021 ; les données sont encore en phase d’analyse.  |
| Indicateur 1.2*% de la population estimant que le niveau de paix dans le quartier/village est**beaucoup/extrême.* | Kasaï Central: TBD Kasaï: TBD Tanganyika: TBD | Kasaï Central: +5% Kasaï: +5% Tanganyika: +5%  | ***Cible 2021 : +5%******Processus de suivi*** : i) analyse régulière des dynamiques de conflit et partage d’informations continu avec la MONUSCO (notamment SSU) ; ii) sondage de perception.  | **OFF TRACK** i) La situation sécuritaire varie selon les provinces et les localités. En effet, le Kasaï et Kasaï Central bénéficient d’une certaine stabilisation et pacification, même si des tensions intra- et intercommunautaires persistent dans certaines localités en raison d’une extrême pauvreté des populations, de l’augmentation de l’insécurité alimentaire, du partage contesté du pouvoir coutumier, et de mouvements de population importants. La province du Tanganyika demeure encore en proie à plusieurs conflits ‘ouverts’ entre les communautés Twas et Bantoues, avec des cycles récurrents de violences intercommunautaires. Certaines difficultés d’accès aux localités d’intervention du projet, notamment le Territoire de Bendera, en lien avec l’insécurité ont été rencontrées récemment. ii) Aucun sondage de perception n’a été mené dans les provinces. | Les sondages de perception prévus en partenariat avec l’Harvard Humanitarian Initiative n’ont pu être réalisés régulièrement afin d’évaluer les différentes tendances, en raison de défis logistiques et administratifs accentués par la pandémie COVID-19. Le premier sondage a été réalisé en Août 2021 ; les données sont encore en phase d’analyse.   |
| Indicateur 1.3*Nombre et nature des mécanismes de la justice transitionnelle qui sont opérationnels dans les localités ciblées.* | 3 (Institutions judiciaires pour le volet lutte contre l'impunité).Kasaï Central: 1 Kasaï: 1 Tanganyika: 1  | 9 (institutions judiciaires ; CVR; programme de réparations).Kasaï Central: 3 Kasaï: 3 Tanganyika: 3  | ***Cible 2021*** : 9 (3 Institutions judiciaires pour le volet lutte contre l'impunité ; 3 CVR ; 3 programmes de réparations)***Processus de suivi*** : i) Dialogue permanent avec les autorités judiciaires pour un appui technique et opérationnel ; ii) Plaidoyer et dialogue permanent avec les autorités provinciales du Kasaï Central pour la mise en place de la CVR ; iii) réalisation des consultations populaires et analyse des recommandations pour les provinces du Kasaï et du Tanganyika.  | ***ON TRACK – 3 Instituions judiciaires et 1 CVR en cours d’établissement*** i) Les institutions judiciaires civiles et militaires sont opérationnelles au Kasaï, Kasaï Central et Tanganyika, malgré un manque de ressources humaines, opérationnelles et financières. L’efficacité de la lutte contre l’impunité est améliorée à travers l’appui à l’exécution des stratégies provinciales de priorisation des poursuites, qui ont été évaluées et actualisées dans les trois provinces en Mai et Juillet 2021.ii) Un dialogue permanent est entretenu avec les autorités provinciales et nationales sur le développement de processus provinciaux de justice transitionnelle et la mise en place de mécanismes de justice transitionnelles dans les trois provinces. Les autorités politiques, administratives, judiciaires et les représentants de la société civile sont sensibilisés sur les enjeux liés à la justice transitionnelle. Au Kasaï Central, la CPVJR a été officiellement mis en place à la suite de l’adoption de *l’édit provincial N°006/KC/2021 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission provinciale vérité, justice et réconciliation dans la province du Kasaï Central (CPVJR)* par l’Assemblée provinciale le 28 Juin 2021. L’édit a été promulgue par le Gouverneur en juillet 2021. iii) Les consultations populaires ont déjà été menées dans la province du Kasaï Central ; le rapport est disponible et vulgarisé (PAJURR). La méthodologie et les outils ont été repris et adapté aux contextes des provinces du Kasaï et du Tanganyika. Les états des lieux viennent d’être terminés ; les consultations populaires pour l’évaluation des besoins des populations pourront commencer prochainement.  | La mise en place de mécanismes de justice transitionnelle, notamment de la CPVJR, correspond à un très long processus de consultations, de sensibilisation, de plaidoyer et d’assistance technique afin de garantir une appropriation et un portage politique. Son opérationnalisation correspond désormais à un défi majeur. Cependant, ces interventions (initiées par le projet PAJURR) peuvent être considérées comme avant-gardiste puisque ces efforts en matière de définition et d’appui au processus provincial de justice transitionnelle ont été repris et renforcé par la volonté du Président de la République de définir et adopter une politique nationale de justice transitionnelle. |
| Produit 1.1**Les connaissances de la population sur les mécanismes de justice transitionnelle sont renforcées et les besoins en matière de justice des populations sont identifiés.** | Indicateur 1.1.1Nombre et Type de besoins de JT identifié dans les populations ciblées.  | Kasaï Central: 1 rapport des consultations populaires produit et disponible Kasaï: 0 Tanganyika: 0 | 3 rapports des consultations populaires sont disponiblesKasaï Central: 1 Kasaï: 1 Tanganyika: 1 | ***Cible 2021***: 3 rapports des consultations populaires disponibles ***Processus de suivi*** : i) suivi de la mise en œuvre des recommandations du rapport des consultations populaires menées au Kasaï Central ; ii) élaboration et validation des termes de référence et de la méthodologie ainsi que des autres étapes préliminaires pour la réalisation des consultations populaires dans les provinces du Kasaï et du Tanganyika ; iii) déploiement des équipes et réalisation des consultations populaires ; iv) élaboration du rapport et validation par les autorités provinciales. | ***ON TRACK – 1 rapport des consultations populaires disponibles***i) Les consultations populaires ont déjà été menées dans la province du Kasaï Central ; le rapport est disponible et vulgarisé. Un dialogue permanent avec les autorités provinciales et nationales est entretenu pour le suivi et la mise en œuvre des recommandations formulées. ii) Les termes de référence et la méthodologie ont été validés pour mener les consultations populaires sur les besoins de justice des populations dans les provinces du Kasaï et du Tanganyika en tenant compte des spécificités contextuelles. |  |
| Indicateur 1.1.2Nombre d’états des lieux par province et niveau local sur la justice transitionnelle et résolutions des conflits réalisés.  | Kasaï Central: 1 rapport des consultations populaires produit et disponible Kasaï: 0 Tanganyika: 0 | 3 rapports des consultations populaires sont disponiblesKasaï Central: 1 Kasaï: 1 Tanganyika: 1 | ***Cible 2021*** : 3 rapports des consultations populaires disponibles ***Processus de suivi*** : i) suivi de la mise en œuvre des recommandations du rapport des consultations populaires menées au Kasaï Central ; ii) élaboration et validation des termes de référence et de la méthodologie ainsi que des autres étapes préliminaires pour la réalisation des consultations populaires dans les provinces du Kasaï et du Tanganyika ; iii) déploiement des équipes et réalisation des consultations populaires ; iv) élaboration du rapport et validation par les autorités provinciales. | ***ON TRACK – 1 rapport des consultations populaires disponible***i) Les consultations populaires ont déjà été menées dans la province du Kasaï Central ; le rapport est disponible et vulgarisé. Un dialogue permanent avec les autorités provinciales et nationales est entretenu pour le suivi et la mise en œuvre des recommandations formulées. Une des recommandations (mettre en place une CPVJR) est suivie de près dans le cadre du projet.ii) Les termes de référence et la méthodologie ont été validés pour mener les consultations populaires sur les besoins de justice dans les provinces du Kasaï et du Tanganyika en tenant compte des spécificités contextuelles.  |  |
| Indicateur 1.1.3% des acteurs ciblés ayant une connaissance améliorée des mécanismes de justice transitionnelle. | Kasaï Central: TBD Kasaï: TBD Tanganyika: TBD | Total : 50% Kasaï Central: TBD Kasaï: TBD Tanganyika: TBD | ***Cible 2021*** : 50%***Processus de suivi*** : i) identification des acteurs à cibler prioritairement pour le renforcement de capacités sur les thématiques de justice transitionnelle ; ii) organisation de sessions de formations et autres sensibilisations sur les mécanismes de JT. | ***ON TRACK*** i) Un dialogue permanent est entretenu avec les autorités provinciales et la société civile sur la définition d’un processus de justice transitionnelle. Un plaidoyer de haut niveau est également mené afin d’assurer la reconnaissance et l’intégration des initiatives provinciales dans le processus de justice transitionnelle national. ii) Des activités de sensibilisation sur le processus de justice transitionnelle et ses mécanismes spécifiques ont été menées auprès des communautés, des autorités et des organisations de la société civile.  |  |
| Produit 1.2**L’efficacité de la lutte contre l’impunité est améliorée grâce au renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs judiciaires.**  | Indicateur 1.2.1% de la population inclus les démobilisés volontaires ayant confiance dans les institutions judiciaires civiles et militaires.  | Kasaï Central: 44% Kasaï: TBD Tanganyika: TBD | Kasaï Central: +10% Kasaï: +10% Tanganyika: +10% | ***Cible 2021*** : TBD***Processus de suivi*** : i) réalisation de l’étude anthropologique dans les provinces du Tanganyika et du Kasaï ; ii) réalisation des sondages de perception auprès des populations. | ***OFF TRACK***Au Kasaï Central en 2019, 56% déclarent avoir pas du tout ou peu confiance dans les institutions judiciaires pour la résolution de leurs litiges. Au Kasaï en 2021, 55,81% déclarent avoir pas du tout ou peu confiance dans les institutions judiciaires pour la résolution de leurs litiges. Au Tanganyika en 2021, 40,69% déclarent avoir pas du tout ou peu confiance dans les institutions judiciaires pour la résolution de leurs litiges. Cette méfiance s’explique essentiellement par l’accès difficile aux juridictions physiquement (absence d’infrastructures), socialement (langage différent ; faible connaissance et compréhension des règles et procédures judiciaires…) et financièrement (couts élevés ; corruption).ii) Aucun sondage de perception n’a été mené dans les provinces.  | Les sondages de perception prévus en partenariat avec l’Harvard Humanitarian Initiative n’ont pu être réalisés régulièrement afin d’évaluer les différentes tendances, en raison de défis logistiques et administratifs accentués par la pandémie COVID-19. Le premier sondage a été réalisé en Août 2021 ; les données sont encore en phase d’analyse |
| Indicateur 1.2.2Nombre de décisions judiciaires (désagrégées par type de décisions) rendues dans le cadre de dossiers de crimes internationaux et graves violations des droits de l’homme.  | Kasaï Central: 0 Kasaï: NA Tanganyika: 0 | 5 décisions judiciaires sont rendues dans le cadre de crimes internationaux et violations graves des DH. | **Cible 2021 :** 5 décisions judiciaires rendues au premier degré***Processus de suivi*** : i) suivi et coordination de l’exécution des stratégies provinciales de priorisation des poursuites ; ii) au Kasaï Central, 4 dossiers sont en cours de procès ou en fixation**,** 3 décisions judiciaires pourraient être rendues en 2020 par les autorités judiciaires. | ***ON TRACK – 4 décisions judiciaires rendues au premier degré***i). Toutes les provinces sont dotées d’une stratégie provinciale de priorisation des poursuites depuis 2019 (Kasaï Central ; Tanganyika) et 2021 (Kasaï). Elles ont été évaluées et actualisées lors d’ateliers, en présence des hautes autorités judiciaires militaires. La province du Kasaï Central a désormais une liste de 23 dossiers prioritaires, dont 18 sont en cours d’instruction (8 en situation de souffrance), 3 sont fixés ou en cours de procès et 2 dossiers ont été jugés au premier degré. La province du Kasaï a une liste de 10 dossiers prioritaires, dont 9 sont en cours d’instruction et 1 dossier a été jugé au premier degré.La province du Tanganyika a désormais une liste de 9 dossiers prioritaires, dont 6 sont en cours d’instruction, 2 dossiers sont fixés ou en cours de procès et 1 dossier a été jugé au premier degré.ii) Au Kasaï Central, deux décisions judiciaires au premier degré (Affaire Luiza et Nsumbu) ont été rendues conduisant à la condamnation de 5 auteurs de crimes contre l’humanité et crime de guerre par meurtres, viols et pillages. 244 victimes (dont 93 femmes) ont ainsi obtenu justice.Au Kasaï, une décision judiciaire au premier degré a été rendue dans le cadre de l’Affaire Mayi Munene conduisant à la condamnation de 2 auteurs de crime de guerre. 60 victimes (dont 19 femmes) ont ainsi obtenu justice.Au Tanganyika, une décision judiciaire au premier degré a été rendue (Affaire Kombat Kibirit) conduisant à la condamnation de 4 auteurs de crime de guerre par meurtre, viols, tortures et traitements inhumains, conscription et enrôlement d’enfants. Seules 2 victimes étaient constituées partie civile. Plusieurs dossiers prioritaires sont fixés et en cours de procès ; des décisions judiciaires pourraient être ainsi prononcées prochainement (Affaire Manono ; Affaire Byamungu & consorts / Affaire Lambo Kilela et Lambo Katenda ; Affaire des deux experts…). | Les juridictions militaires et civiles font face à un déficit de ressources humaines, opérationnelles et financières qui ne permettent pas de poursuivre de multiples dossiers en même temps, surtout au vu de la complexité des dossiers de crimes de droit international. La définition d’une stratégie de priorisation des poursuites s’est avérée nécessaire puisqu’il s’agit d’un outil de rationalisation de l’utilisation des ressources. Les ateliers de priorisation (2019 et 2021) correspondent à un momentum important en matière de lutte contre l’impunité.  |
| Indicateur 1.2.3 : % de dossiers prioritaires ayant fait l’objet d’un traitement judiciaire (désagrégé par étapes d’instruction). | Kasaï Central: 14% (2 dossiers sur 14 font l'objet d'un traitement) Kasaï: NA Tanganyika: 0% | 68% (13 dossiers prioritaires font l'objet d'un traitement judiciaire). | **Cible 2021 :** 68% des dossiers prioritaires font l’objet d’un traitement judiciaire soit 13 dossiers prioritaires connaissent des avancées.***Processus de suivi*** : i) suivi et coordination et coordination de l’exécution des stratégies provinciales de priorisation des poursuites ; ii) appui aux missions d’enquête et audiences foraines dans le cadre des dossiers prioritaires (9 dossiers au Kasaï Central/Kasaï ; 4 dossiers au Tanganyika). | ***ON TRACK – 48% (20 dossiers prioritaires ont connu des avancements dans leur traitement)***i) Les cadres de concertation provinciaux permettent de faire le suivi de l’exécution des stratégies provinciales de priorisation des poursuites et de coordonner et planifier les activités judiciaires conjointement. ii) La province du Kasaï Central a désormais une liste de 23 dossiers prioritaires dont 7 ont connu des avancées dans leur instruction (dont Affaire Nganza, Mulombodji, Tshisuku, Kamonia), 3 sont fixés ou en cours de procès et 2 dossiers ont été jugés au premier degré (Affaire Luiza, Affaire Kazumba). Ainsi, **52% des dossiers prioritaires** (12 dossiers) font l’objet d’un traitement judiciaire. La province du Kasaï a une liste de 10 dossiers prioritaires, dont 3 ont connu des avancées dans leur instruction (Affaire Luebo Lulengela, Kamako, Kony) et 1 dossier (Affaire Mayi Munene) a été jugé au premier degré. Ainsi, **40% des dossiers prioritaires** (4 dossiers) font l’objet d’un traitement judiciaire. La province du Tanganyika a désormais une liste de 9 dossiers prioritaires dont 1 a connu des avancées dans leur instruction (Affaire Makotano), 2 dossiers sont fixés (Affaire Byamungu & consorts / Affaire Lambo Kilela et Lambo Katenda) ou en cours de procès (Affaire Manono) et 1 dossier a été jugé au premier degré (Affaire Kombat Kibirit). Ainsi, **44% des dossiers prioritaires** (4 dossiers) font l’objet d’un traitement judiciaire.  | Les juridictions militaires et civiles font face à un déficit de ressources humaines, opérationnelles et financières qui ne leur permettent pas de poursuivre plusieurs dossiers en même temps. Un besoin en renforcement des capacités techniques a également été exprimés par plusieurs juridictions. En outre, plusieurs dossiers sont particulièrement sensibles en raison du statut des présumés auteurs, ce qui nécessite l’engagement des plus hautes juridictions.  |
| Indicateur 1.2.4 : Nombre de magistrats civils et militaires formés en matière de poursuites des crimes internationaux. | Kasaï Central: 26 avocats Kasaï: 0 Tanganyika: 0 | 101 personnels judiciaires (magistrats, avocats, greffiers) bénéficient de renforcement de capacités techniques en matière de droit international pénal. | **Cible 2021:** 101 personnels judiciaires formés sur les poursuites des crimes internationaux (Tanganyika & Kasaï)***Processus de suivi*** : i) identification du personnel judiciaire à former et des thématiques de formation ; ii) organisation en collaboration avec INAFORJ et CSM les ateliers de formation dans les provinces.  | ***ACHIEVED – 114 personnels judiciaires dont 15 femmes ont été formés (44 magistrats civils et militaires et 70 avocats)*** i) Un état des besoins en matière de renforcement des capacités techniques a été réalisés auprès des acteurs judiciaires (magistrats civils et militaires et avocats). Ils ont exprimé le besoin de formations en matière de droit international pénal, justice transitionnelle et techniques d’audition et d’enquête dans le cadre de violations des droits humains. ii) 70 avocats, dont 11 femmes, du Barreau du Kasaï et du Tanganyika ont bénéficié d’une formation en matière de droit international pénal et de justice transitionnelle. Un pool d’avocats formateurs est constitué au sein du Barreau du Kasaï en charge de la restitution des connaissances. En outre, 44 magistrats militaires et civils, dont 4 femmes, des provinces du Tanganyika et du Kasaï ont été formés sur le droit international pénal (Statut de Rome, procédure pénale, qualification des crimes).iii) Des réflexions sont menées à Kinshasa pour un appui structurel en matière de renforcement des capacités des personnels judiciaires sur le droit international pénal à travers l’INAFORJ pour assurer la pérennisation des connaissances acquises et leur utilisation. Ils seront matérialisés dans le cadre du programme conjoint d’appui à la réforme de la justice.  |  |
| Indicateur 1.2.5 : % d’acquisition des connaissances lors des formations notamment sur le droit de la défense qui est garanti aux démobilisés volontaires. | Kasaï Central : 65% Kasaï : 0% Tanganyika: 0% | Kasaï Central : +50% Kasaï : +50% Tanganyika: +50% | **2021 :** 50% d’acquisition de connaissance lors des formations.***Processus de suivi*** : i) organisation des formations en faveur du personnel judiciaire ; ii) analyse des pré-tests et post-tests. | ***ACHIEVED - 50% d’acquisition de connaissance au cours des formations***i) 70 avocats, dont 11 femmes, du Barreau du Kasaï et du Tanganyika ont bénéficié d’une formation en matière de droit international pénal et de justice transitionnelle. Un pool d’avocats formateurs est constitué au sein du Barreau du Kasaï en charge de la restitution des connaissances. En outre, 44 magistrats militaires et civils, dont 4 femmes, des provinces du Tanganyika et du Kasaï ont été formés sur le droit international pénal (Statut de Rome, procédure pénale, qualification des crimes). ii) Au cours de la formation en faveur de 40 avocats du Barreau du Kasaï, les résultats obtenus au pré-test et post-test démontrent une acquisition de connaissance de 38%. En effet, au pré-test, 9 avocats ont obtenu la moyenne contre 24 avocats au post-test. Au cours de la formation en faveur des 24 magistrats militaires et civils au Kasaï, les résultats obtenus au pré-test et post-test démontrent une acquisition de connaissance de 71%. En effet, au pré-test, 4 magistrats ont obtenu la moyenne contre 21 magistrats au post-test. Au Tanganyika, au cours de la formation en faveur de 20 magistrats, les résultats obtenus au pré-test et post-test démontrent une acquisition de connaissance de 40%. En effet, au pré-test, 8 magistrats ont obtenu la moyenne contre 16 magistrats au post-test. Pour les 30 avocats, les résultats obtenus au pré-test et post-test démontrent une acquisition de connaissance de 50%. En effet, au pré-test, 12 avocats ont obtenu la moyenne contre 27 avocats au post-test.  |  |
| Produit 1.3**Le processus de réconciliation est amorcé à travers la mise en place de Commissions Vérité et Réconciliation (CVR) au niveau provincial**  | Indicateur 1.3.1 : Nombre des individus désagrégés par fonctions sociales (leader communautaire ; politique ; forces de sécurité ; démobilisés volontaires…) ainsi que les démobilisés volontaires ayant été sensibilisés sur les Commissions Provinciales Vérité et Réconciliation. | Kasaï Central: TBD Kasaï: TBD Tanganyika: TBD | Kasaï Central: TBD Kasaï: TBD Tanganyika: TBD | **2020 :** TBD***Processus de suivi*** : i) identification des acteurs à sensibiliser ; ii) organisations d’activités de sensibilisation.  | ***ON TRACK*** i) Un dialogue permanent est entretenu avec les autorités provinciales et nationales sur le développement de processus provinciaux de justice transitionnelle et la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle dans les trois provinces. ii) Des activités de sensibilisation sur le processus de justice transitionnelle et ses mécanismes spécifiques ont été menées auprès des communautés, des autorités et des organisations de la société civile. 77 acteurs de la province du Tanganyika ont été sensibilisés. |  |
| Indicateur 1.3.2Nombre de processus d’établissement de Commissions Provinciales Vérité et Réconciliation appuyés  | Kasaï Central: 1 en cours Kasaï: 0 Tanganyika: 0 | 3 processus de mise en place de CVR sont appuyésKasaï Central: 1 Kasaï: 1 Tanganyika: 1 | **2021 :** 3 processus de mise en place de CVR sont appuyés***Processus de suivi*** : i) poursuite du plaidoyer auprès des autorités provinciales pour l’établissement de la CVR au Kasaï Central ; ii) réalisation des consultations populaires et publication du rapport au Kasaï et Tanganyika  | ***ON TRACK – 1 Commission Provinciale Vérité, Justice et Réconciliation est mise en place et 2 processus sont appuyés***i) La mise en place de Commissions provinciales vérité, justice et réconciliation correspond à un processus particulièrement sensible et long nécessitant de nombreuses actions de sensibilisation, de plaidoyer et d’accompagnement technique. Au Kasaï Central, la CPVJR a été officiellement mise en place à la suite de l’adoption de *l’édit provincial N°006/KC/2021 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission provinciale vérité, justice et réconciliation dans la province du Kasaï Central (CPVJR)* par l’Assemblée provinciale le 28 Juin 2021 et la promulgation de l’édit par le Gouverneur en juillet 2021.ii) Les consultations populaires ont été menées dans la province du Kasaï Central ainsi que les états des lieux dans les trois provinces. Les consultations populaires démarreront prochainement au Kasaï et Tanganyika en suivant la même méthodologie. | La mise en place de mécanismes de justice transitionnelle, notamment de la CPVJR, correspond à un très long processus de consultations, de sensibilisation, de plaidoyer et d’assistance technique afin de garantir une appropriation et un portage politique. Son opérationnalisation correspond désormais à un défi majeur. Cependant, ces interventions (initiées par le projet PAJURR) peuvent être considérées comme avant-gardiste puisque ces efforts en matière de définition et d’appui au processus provincial de justice transitionnelle ont été repris et renforcé par la volonté |
| Produit 1.4**Les capacités des mécanismes alternatifs de règlement de conflits sont renforcées pour améliorer la résolution durable des conflits locaux en conformité avec les principes fondamentaux des droits de l’homme** | Indicateur 1.4.1Nombre d’études anthropologiques sur les MARC réalisées et disponibles pour augmenter le niveau de connaissance sur les MARC | Kasaï Central: 1 étude réalisée Kasaï: 0 Tanganyika: 0 | Kasaï Central: 1 étude réalisée et disponible Kasaï: 1 étude réalisée et disponible Tanganyika: 1 étude réalisée et disponible  | ***Cible 2021*** : 3 études anthropologique sur les MARC réalisées et disponibles***Processus de suivi*** : i) réalisation de l’étude anthropologique dans les provinces du Tanganyika et du Kasaï ; ii) poursuite des réflexions quant aux mécanismes/passerelles de collaboration entre les MARC et les autorités judiciaires.  | ***ON TRACK – 1 étude anthropologique sur les MARC est disponible pour la province du Kasaï Central et 2 études anthropologiques sur les MARC sont réalisées***i) L’étude anthropologique réalisée sur les MARC au Kasaï Central a mis en exergue le rôle joué par les MARC dans la résolution pacifique des conflits, surtout qu’ils bénéficient d’une forte confiance de la part de la population, contrairement aux institutions judiciaires. L’étude anthropologique sur MARC au Kasaï et Tanganyika a été réalisée, conformément au cadre de référence et système d’information mis en place au niveau du Groupe Thématique Justice et Droits Humains du Ministère de la Justice (lors de la première étude menée dans la province du Kasaï Central et Kongo Central). Les deux études ont été présentées pour validation au Groupe Thématique Justice et Droits Humains ; elles seront prochainement imprimées et diffusées. ii) Les trois études contribuent à augmenter et centraliser les connaissances sur les pratiques sociales de justice et à formuler des recommandations en faveur du renforcement de la collaboration entre les systèmes de justice dans une logique de consolidation de la paix et de renforcement de l’Etat de droit et conformément à la Politique Nationale de Réforme de la Justice (PNRJ).  |  |
| Indicateur 1.4.2% des individus qui estiment que leurs relations avec les membres de leurs communautés, y compris les démobilisés. volontaires, sont bonnes/très bonnes.  | Kasaï Central: TBD Kasaï: TBD Tanganyika: TBD | Kasaï Central: +5% Kasaï: +5% Tanganyika: +5% | ***Cible 2021*** : + 5%***Processus de suivi*** : i) analyse régulière des dynamiques de conflit et partage d’informations continu avec la MONUSCO (notamment SSU) ; ii) réalisation. des sondages de perception auprès des communautés.  | ***OFF TRACK***i) La situation sécuritaire varie selon les provinces et les localités. En effet, le Kasaï et Kasaï Central bénéficient d’une certaine stabilisation et pacification, même si des tensions intra- et intercommunautaires persistent en raison d’une extrême pauvreté des populations, de l’augmentation de l’insécurité alimentaire, du partage contesté du pouvoir coutumier, et de mouvements de population importants. La province du Tanganyika demeure encore en proie à plusieurs conflits ‘ouverts’ entre les communautés Twas et Bantoues, avec des cycles récurrents de violences intercommunautaires. Certaines difficultés d’accès aux localités d’intervention du projet, notamment le Territoire de Bendera, en lien avec l’insécurité ont été rencontrées récemment. ii) Aucun sondage de perception n’a été mené dans les provinces. | Les sondages de perception prévus en partenariat avec l’Harvard Humanitarian Initiative n’ont pu être réalisés régulièrement afin d’évaluer les différentes tendances, en raison de défis logistiques et administratifs accentués par la pandémie COVID-19. Le premier sondage a été réalisé en Août 2021 ; les données sont encore en phase d’analyseLe contexte politique et sécuritaire demeure particulièrement précaire et volatile. Plusieurs facteurs indépendants du projet influencent sur la consolidation de la paix et la résolution des conflits.   |
| Indicateur 1.4.3 : Nombre d’individus inclus les démobilisés volontaires (désagrégé par sexe) ayant bénéficié d’une assistance (désagrégé par catégories) | Kasaï Central: 538 Victimes Kasaï: 0 Tanganyika: 0 | 1175 (1050 victimes ; 25 personnes déférées devant la justice ; 100 personnes en détention). | ***Cible 2021 : 1 175*** (1 050 victimes, 25 personnes déférées devant la justice ; 100 personnes en détention)***Kasaï Central*** : 435 individus – (400 victimes ; 10 personnes poursuivies ; 25 personnes en détention) ***Kasaï*** : 25 individus (25 personnes en détention)***Tanganyika*** : 75 individus (75 victimes)***Processus de suivi*** : i) accompagnement des victimes et témoins lors des missions d’enquête ; ii) réalisation de missions d’inspection dans les établissements pénitentiaires ; iii) appui à l’assistance judiciaire des prévenus (droit à la défense). | ***ACHIEVED – 2 364 individus ayant bénéficié d’une assistance judiciaire (2 317 victimes, 46 personnes poursuivies, 329 détenus préventifs) (synergie avec PAJURR)***i) Au Kasaï Central, dans le cadre des missions d’enquête menées (Affaire Mulombodji, Nganza, Tshisuku, Kamonia), 1 407 victimes (dont 870 femmes) ont été identifiées et auditionnées. Dans le cadre des audiences foraines (Affaire Luiza et Nsumbu), 244 victimes (dont 93 femmes) ont obtenu justice et bénéficié d’une assistance judiciaire. En outre, lors des audiences foraines (Affaires Luiza et Nsumbu), les 5 présumés auteurs reconnus coupables ont bénéficié d’une assistance judiciaire. Dans le cadre du procès en cours devant la Cour Militaire (Affaire des deux experts), les 32 prévenus bénéficient également d’une assistance judiciaire gratuite. Ainsi, 37 personnes poursuivies ont bénéficié d’une assistance afin de garantir le droit à la défense. En outre, le Barreau à travers le Bureau de Consultation Gratuite (BCG) a également apporté une assistance judiciaire gratuite à 329 détenus préventifs (synergie avec le projet PAJURR). Au Kasaï, 60 victimes (dont 19 femmes) ont bénéficié d’une assistance judiciaire gratuite de l’audience foraine (Affaire Mayi Munene). 67 victimes ont été identifiées et auditionnées lors de la mission d’enquête (Affaire Kamako). Les 2 prévenus ont également bénéficié d’une assistance judiciaire afin de garantir le droit à la défense. Au Tanganyika, 537 victimes (dont 128 femmes) ont été identifiées et auditionnées dans le cadre des missions d’enquête (Affaire Makutano ; Affaire Manono). Les deux victimes constituées parties civiles ont bénéficié d’une assistance judiciaire gratuite lors de l’audience foraine (Affaire Komba Kibirit). Les 4 prévenus ont également bénéficié d’une assistance judiciaire ; de même que les 3 prévenus poursuivis dans le cadre de l’Affaire Manono (en cours de procès) afin de garantir le droit à la défense.  | Les juridictions militaires et civiles font face à un déficit de ressources humaines, opérationnelles et financières qui ne permettent pas de poursuivre de multiples dossiers en même temps, surtout au vu de la complexité des dossiers de crimes de droit international. La définition d’une stratégie de priorisation des poursuites s’est avérée nécessaire puisqu’il s’agit d’un outil de rationalisation de l’utilisation des ressources. Les ateliers de priorisation (2019 et 2021) correspondent à un momentum important en matière de lutte contre l’impunité.  |
|  | Indicateur 1.4.4 : Nombre d'espaces/mécanismes de dialogue et de résolution des conflits mis en place et/ou renforcés. | Kasaï Central: 0 CLPD Kasaï: 0 Tanganyika: 0 | Kasaï Central: 6 CLPD Kasaï: Réseau Bupole Tanganyika: 1 Commission de Paix, Médiation et Développement  | ***Cible 2021*** : 8Kasaï Central : 6 CLPD Kasaï : 1 plateforme de dialogue inclusif intercommunautaire ; Tanganyika : 1 Commission Paix, Médiation et Développement ***Processus de suivi*** : i) identification des mécanismes et des acteurs ; ii) actions de renforcement de capacités de ces mécanismes.  | ***ON TRACK – 8 espaces/mécanismes de dialogues et de résolution des conflits sont mis en place***i) Au Kasaï Central, 6 CLPD ont été mis en place dans les localités d’intervention. Ils pourront jouer un rôle de médiation et de résolution des conflits intra et intercommunautaire.Au Kasaï, la Plateforme de dialogue inclusif intercommunautaire (réseau Bupole) a été identifiée, en synergie avec la section Affaire Civile de la MONUSCO. Après un état des besoins, la plateforme et ses démembrements bénéficieront d’un renforcement de capacités. Au Tanganyika, la Commission de Paix, Médiation et Développement a été identifiée. Il est nécessaire de faire une évaluation des capacités et des besoins. |   |
| Indicateur 1.4.5 : % de jeunes hommes et femmes y compris les démobilisés volontaires (désagrégé) ayant affirmé un changement de perception / comportement après avoir participé aux activités récréatives.  | Kasaï Central: 0% Kasaï: 0% Tanganyika: 0% | Kasaï Central: 40% Kasaï: 40% Tanganyika: 40% | ***Cible 2021*** : 40%***Processus de suivi*** : i) organisation d’activités en faveur de la cohésion sociale ; ii) évaluation de l’impact de ces activités. | ***ON TRACK*** i) Trois ONG locales (1 par province) ont été sélectionnées afin de mener des consultations communautaires auprès des autorités locales, leaders communautaires (y compris des femmes et des jeunes) pour définir conjointement des messages de paix et des activités socioculturelles pertinentes en vue de renforcer la cohésion sociale. Ainsi, des matchs de football, des jeux, des danses, du théâtre et des sessions de musiques traditionnelles seront organisées dans les différentes localités réunissant les différentes communautés et groupes, les garçons et les filles. Plusieurs ont déjà été réalisées au Kasaï Central et Tanganyika permettant ainsi de faciliter le rapprochement et les échanges entre les différents groupes et communautés ainsi que le partage d’expériences interculturelles.ii) Les évaluations d’impact auprès des communautés bénéficiaires sont prévues prochainement afin de dégager le changement de perception / comportement après les activités de cohésion sociale. |  |
| Indicateur 1.4.6 : % de populations sensibilisées à travers des activités d’information, d’éducation et de communication via les radios communautaires | Kasaï Central : 0% Kasaï: 0% Tanganyika: 0% | Kasaï Central: TBD Kasaï: TBD Tanganyika: TBD | ***Cible 2021*** : TBD***Processus de suivi*** : i) identification des radios communautaires partenaires et de leurs besoins ; ii) formations des journalistes des radios communautaires sur les thématiques du projet ; iii) production et diffusion de programmes sur les thématiques de la paix, réconciliation, justice transitionnelle…  | ***ON TRACK*** i) Une évaluation des besoins a été réalisée auprès des radios communautaires du Tanganyika, Kasaï et Kasaï Central. Au total, 18 radios communautaires (9 au Kasaï Central, 6 au Kasaï et 3 au Tanganyika) ont été sélectionnées. 5 radios communautaires ont bénéficié d’une dotation en matériels et équipements – les autres seront également dotées prochainement. ii) 110 journalistes, dont 28 femmes, des radios communautaires identifiées (40 au Kasaï central, 45 au Kasaï et 25 au Tanganyika) ont bénéficié d’un renforcement de capacité en matière de journalisme sensible aux conflits, de justice transitionnelle et de recherche de la vérité ainsi que de collecte, traitement et analyse des informations/données reçues. iii). Un atelier d’élaboration de messages en faveur de la culture de la paix a été organisé dans tous territoires ciblés des provinces du Kasaï, Kasaï Central et Tanganyika. Les messages en faveur de la promotion de la paix et la réconciliation ont été finalisés et seront diffusés prochainement dans les spots publicitaires et/ou diffusés à la radio. Ces activités s’inscrivent en complémentarité aux activités socioculturelles en vue de renforcer la cohésion sociale. iv). Dans la province du Tanganyika, 45 clubs d’écoutes communautaires ont été mis en place dans la province du Tanganyika réunissant 540 membres (dont 216 femmes soit 40%) afin de poursuivre les discussions et les échanges sur les thématiques abordées au cours des émissions diffusées.  |  |
| **Résultat 2*****Les communautés bénéficient de la redynamisation de l’économie locale et d’un accès amélioré aux services sociaux de base à travers le développement d’activités génératrices de revenus et la réhabilitation d’infrastructures communautaires prioritaires.***  | Indicateur 2.1*Nombre de Plans Locaux de Développement élaborés*  | Kasaï Central : 1 Plan Provincial de Développement élaboré Kasaï : 0 Tanganyika : 1 Plan Provincial de Développement élaborés | Total : 2 PDP & 9 PLD élaborésKasaï Central : 1 Plan Provincial de Développement & 3 Plans Locaux de Développement élaborés Kasaï : 3 Plans Locaux de Développement élaborés Tanganyika : 1 Plan Provincial de Développement & 3 Plans Locaux de Développement élaborés  | ***Cible 2021*** : 11 (2 Plans de Développement provinciaux élaborés ; et 9 Plans de Locaux de Développement élaborés)***Processus de suivi*** : i) suivi de la mise en œuvre des plans de développement provinciaux ; ii) mise en place et opérationnalisation des CLPD ; iii) renforcement des capacités des acteurs des CLPD en matière de planification ; iv) appui à l’élaboration d’un plan de développement local. | ***ON TRACK – 2 PDP & 11 PLD en cours***i) Les provinces du Tanganyika et du Kasaï Central disposent de plans de développement provinciaux adoptés et validés par les autorités provinciales et servent de guide pour les interventions en matière de développement. ii) 14 CLPD ont été mis en place : 6 au Kasaï Central, 5 au Kasaï et 3 au Tanganyika. Au total, ils comptent 291 membres dont 53 femmes et 79 jeunes. iii) Le recrutement et le déploiement de trois consultants experts en planification est en cours de finalisation. Ils seront responsables du renforcement des capacités techniques des membres des CLPD sur le processus de décentralisation et de planification ainsi que de l’accompagnement des CLPD pour l’élaboration des diagnostics locaux de développement et des plans locaux de développement selon une approche inclusive et participative.  |  |
| Indicateur 2.2*Nombre de démobilisés volontaires, retournés et membres des communautés locales embauchés dans le HIMO par provinces (désagrégé par sexe*). | Kasaï Central: 0 Kasaï: 0 Tanganyika: 0 | Total : 3 000 individus (dont 1200 femmes)Kasaï Central : 800 (dont 300 femmes) Kasaï: 1000 (dont 400 femmes) Tanganyika: 1200 (dont 480 femmes) | ***Cible 2021*** : 3 000 individus (dont 1 200 femmes) sont sélectionnés pour les travaux HIMO***Kasaï Central*** : 800 (dont 320 femmes) ;***Kasaï*** : 1 000 (dont 400 femmes) ;***Tanganyika*** : 1 200 (dont 480 femmes).***Processus de suivi*** : i) identification conjointe des localités spécifiques d’intervention et infrastructures communautaires à réhabiliter ; ii) sélection et contractualisation avec les ONG locales de mise en œuvre ; iii) identification et sélection des bénéficiaires selon des critères transparents et objectifs ; iv) démarrage effectif des travaux HIMO. | ***ON TRACK – 2 478 bénéficiaires dont 938 femmes ont été identifiés et sélectionnés pour les travaux de réhabilitation (soit 83% de l’effectif final ; le processus de sélection continu)*** i) Des missions conjointes réunissant les agences d’exécution et les autorités politico-administratives (STAREC et Ministère du Plan) ont été menées dans les trois provinces pour identifier les localités d’intervention et les infrastructures communautaires à réhabiliter. Une deuxième série de missions conjointes a été conduite pour évaluer précisément le coût de la réhabilitation infrastructures et définir le cahier des charges.ii) Dans les provinces du Kasaï et Kasaï Central, les ONG responsables de la conduite des travaux HIMO pour la réhabilitation des infrastructures communautaires ont été sélectionnées et contractualisées (7 lots pourvus ; 4 en cours de contractualisation). Au Tanganyika, l’OIM travaille directement avec le Ministère provincial de l’Agriculture, Pêche, Elevage, Environnement et Développement Rural à travers son service technique de l’Office des voies de desserte agricole (OVDA). Un contrat de collaboration de suivi et supervision des travaux a été signé avec l’OVDA. Des équipements spécifiques (compacteurs, tronçonneuses…) pour la réhabilitation et l’entretien des infrastructures ont été remis officiellement au démarrage des travaux. iii) Des réunions de coordination ont été organisées entre le PNUD, OIM et l’Unité DDR/CVR de la MONUSCO pour harmoniser les approches, notamment sur le processus de sélection des bénéficiaires. Une note opérationnelle a été produite afin d’expliciter les liens entre le processus de justice transitionnelle et de réintégration communautaire ainsi que les étapes du processus de sélection des bénéficiaires selon des critères objectifs et transparents en collaboration avec les autorités coutumières et communautaires. Les listes de bénéficiaires sont vérifiées avec l’appui du BCNUDH et des autorités judiciaires provinciale pour garantir l’absence de personnes poursuivies pour des violations graves des droits humains en leur sein. iv). Au Kasaï et Kasaï Central, le processus de sélection des bénéficiaires est mené conjointement par les ONG sélectionnées et les CLPD, sous la supervision et l’accompagnement du PNUD. A ce jour 1 218 bénéficiaires (dont 458 femmes – 38%) ont été sélectionnés dont 486 ex-miliciens, 326 déplacés internes et retournés d’Angola, 288 victimes et 118 personnes vulnérables. Au Tanganyika, l’OIM à travers son programme de suivi de mouvement des populations (DTM) a profilé 2 338 ménages (soit 21 573 individus) selon un questionnaire développé sur la base des critères de sélection du projet. Ainsi, 1 260 bénéficiaires vulnérables dont 480 femmes (parmi les ex-miliciens, les victimes, les communautés d’accueil), ont été sélectionnés pour la réhabilitation des infrastructures communautaires.v). Au Kasaï et Kasaï Central, les travaux de réhabilitation des infrastructures communautaires ont commencé dans les localités de Bena Manda (Territoire de Kazumba), de Bashua Tshiensa (Territoire de Kazumba), de Bakuampia (Territoire de Dibaya) et de Bena Katamba (Territoire de Dibaya) ainsi que de Kamba Ngoma (Territoire de Luebo), de Bakua Mbuyi (Territoire de Luebo) et de Mandjumba (Territoire de Ilebo) – soit 7 lots sur 11. Au Tanganyika, le lancement officiel des travaux HIMO a été réalisé et les travaux préparatoires de terrain ont démarré dans tous les sites (formation initiale des chefs chantiers, débroussage, déforestation, terrassement …). | L’identification des ex-miliciens est particulièrement délicate en ce qu’elle repose essentiellement sur une logique communautaire et nécessite une très bonne connaissance de la zone, des acteurs et des dynamiques. Des actions de sensibilisation sur les critères de sélection ont été menées et des outils spécifiques transparents et objectifs ont été développés.  |
| Indicateur 2.3*Nombre de démobilisés volontaires et autres personnes impliquées dans les AGR pour la relance d’une économie durable.* | Kasaï Central: 0 Kasaï: 0 Tanganyika: 0 | Total : 2500 bénéficiaires des travaux HIMO ont développé des AGRKasaï Central : 666 Kasaï: 834 Tanganyika: 1000 | ***Cible 2021*** : 2500 (dont 1000 femmes)***Kasaï Central*** : 666 (dont 266 femmes) ;***Kasaï*** : 834 (dont 334 femmes) ;***Tanganyika*** : 1 000 (dont 400 femmes).***Processus de suivi*** : i) Réalisation de la première phase (HIMO & épargne) ; ii) identification des individus volontaires à l’appui pour le développement d’AGR.  | ***OFF TRACK***i) Les travaux HIMO ont démarré au mois d’Octobre dans 10 lots lots (71%) à la suite du processus d’identification et sélection des bénéficiaires. Au Kasaï et Kasaï Central, les travaux HIMO ont commencé dans 7 lots (70%). 4 lots doivent encore aboutir à la contractualisation avec l’ONG sélectionnée. Dans la province du Tanganyika, le processus de contractualisation avec l’OVDA a été finalisé pour les 3 lots dont les travaux HIMO ont commencé en Octobre. Des équipements spécifiques (compacteurs, tronçonneuses…) pour la réhabilitation et l’entretien des infrastructures ont été remis officiellement au démarrage des travaux. ii). Parmi la totalité des bénéficiaires des travaux HIMO (cible de 3 260), les volontaires seront identifiés pour bénéficier d’un accompagnement pour le développement d’activités génératrices de revenus. L’identification se fera pendant la phase de réalisation des travaux.  | Ce résultat dépend du démarrage des travaux HIMO, qui ont connu un certain retard dans leur démarrage.  |
| Produit 2.1**Les capacités des communautés d’accueil et affectées par les conflits sont améliorées pour répondre aux besoins communautaires en matière de services de base et de cohésion sociale et intercommunautaire.** | Indicateur 2.1.1Nombre de comités Locaux de Développement installés et renforcés. | Total : 0Kasaï Central: 0 Kasaï: 0 Tanganyika: 0 | Total : 14Kasaï Central: 6 (CLPD) Kasaï: 5 Tanganyika: 3 | ***Cible 2021*** : 14 CLPD installés***Kasaï Central*** : 6 CLPD ; ***Kasaï*** : 5 CLPD***Tanganyika :*** 3 CLPD***Processus de suivi*** : i) identification des localités spécifiques d’intervention ; ii) mise en place des CLDP ; iii) renforcement des capacités des CLPD.  | ***ON TRACK – 14 CLPD mis en place et opérationnels***i) Des missions conjointes réunissant les agences d’exécution et les autorités politico-administratives (STAREC et Ministère du Plan) ont été menées dans les trois provinces pour identifier les localités d’intervention sur la base de critères objectifs et les infrastructures communautaires à réhabiliter selon une approche inclusive et participative avec les membres des communautés. Elles ont également permis de sensibiliser les communautés sur la philosophie du projet, notamment sur la logique réparation communautaire poursuivie par la réhabilitation des infrastructures et la participation directe des ex-miliciens. ii) Au Kasaï Central, 6 CLPD ont été établis au niveau des groupements de Kalambambuji ; Anayangala ; Bena Manda ; Bakuatshienza ;Bena Katamba et Bakuampia. Une base de données des membres est constituée. Au Kasaï, 5 CLPD ont été établis au niveau des groupements de Mandjumba, Kamba Ngoma, Bakua Mbuyi, Kamba Kotshi Mpasu et Kamba Tshinvuanda Mungamba. Au Tanganyika, 3 CLPD ont été mis en place au niveau de la chefferie de Kansabala (Territoire de Moba), chefferie de Tumbwe (Territoire de Kalemie) et Secteur Sud de Lukuga (Territoire de Nyunzu).iii) Le recrutement et le déploiement de trois consultants experts en planification est en cours de finalisation. Ils seront responsables du renforcement des capacités techniques des membres des CLPD sur le processus de décentralisation et de planification ainsi que de l’accompagnement des CLPD pour l’élaboration des diagnostics locaux de développement et des plans locaux de développement selon une approche inclusive et participative. | Le recrutement des experts en charge du renforcement et de l’accompagnement des CLPD a connu un certain retard en raison de la nécessité de mobiliser des ressources additionnelles pour la réalisation de ces activités. |
| Indicateur 2.1.2Nombre/Type d’ acteurs dont les capacités en matière d’audit social et d’analyse basés sur les droits de l'homme ont été renforcées. | Kasaï Central: 0 Kasaï: 0 Tanganyika: 0 | Kasaï Central: TBD Kasaï: TBD Tanganyika: TBD | ***Cible 2021***: TBD***Processus de suivi*** : i) mise en place des CLPD ; ii) activités de renforcement de capacités des membres en matière d’audit social. | ***ON TRACK***i) Au total, 14 CLPD ont été mis en place dans les différentes localités d’intervention du projet. Ils sont constitués d’une vingtaine de membres issus de la société civile, des autorités politico-administratives et coutumière. La participation des femmes et des jeunes a été encouragée ; ainsi sur un total de 291 membres, 53 sont des femmes (soit 18%) et 79 sont des jeunes (soit 27%).ii) Le recrutement et le déploiement de trois consultants experts en planification est en cours de finalisation. Ils seront responsables du renforcement des capacités techniques des membres des CLPD sur le processus de décentralisation et de planification ainsi que de l’accompagnement des CLPD pour l’élaboration des diagnostics locaux de développement et des plans locaux de développement selon une approche inclusive et participative. |  |
| Indicateur 2.1.3 : Nombre/Type d’infrastructures/services de base identifiés. | Kasaï Central: 7 (projet PAJURR) Kasaï: 0 Tanganyika: 0 | Total : 21 infrastructures communautaires identifiées. Kasaï Central: 13 (dont 7 issues de PAJURR) Kasaï: 5 Tanganyika: 3 | ***Cible 2021*** : 21 infrastructures identifiées :***Kasaï Central*** : 13 (dont 7 PAJURR); ***Kasaï*** : 5;***Tanganyika*** : 3.***Processus de suivi*** : i) mission conjointe avec les autorités provinciales pour l’identification des localités spécifiques et des infrastructures communautaires ; ii) démarrage des travaux HIMO. | ***ACHIEVED – 21 lots d’infrastructures communautaires ont été identifiées et validés (synergie avec PAJURR)*** i). Des missions conjointes réunissant les agences d’exécution et les autorités politico-administratives (STAREC et Ministère du Plan) ont été menées pour identifier les localités d’intervention et les infrastructures communautaires à réhabiliter selon une approche inclusive et participative avec les membres des communautés. Une deuxième série de missions conjointes a été conduite pour évaluer précisément le coût et définir le cahier des charges des travaux de réhabilitation des routes de desserte agricoles et des ouvrages de franchissement. Au Kasaï, 5 lots d’infrastructures communautaires ont été identifiées et validés. Au total, 136 km de route de desserte agricole seront réhabilités dans les localités de Kamba Kotshi Mpasu (Kamonia), Kamba Tshinyunda Shamunhamba (Kamonia), Kamba Ngoma (Luebo), Bakua Mbuyi (Luebo) et Mandjumba (Ilebo).Au Kasaï Central, 6 lots d’infrastructures communautaires ont été identifiés et validés; il s’agit de 127,3 km de route de desserte agricole ainsi que de 7 ouvrages de franchissement, 1 dalot et 4 digues. Ces 6 lots d’infrastructures sont dans les localités de Bena Katamba (Dibaya), Bakuampia (Diabay), Bena Manda (Kazumba), Bashua Tshiensa (Kazumba), Kalambambuji (Luiza) et Anyangala (Luiza). Ils complètent les 7 lots d’infrastructures réhabilitées dans le cadre du projet PAJURR dans les territoires de Dibaya, Kazumba, Luiza et la ville de Kananga.Au Tanganyika, 7 infrastructures ont été identifiées (3 tronçons routiers, 1 marché local, 2 sources d'eau et 1 petit pont). En raison des ressources disponibles, les 3 tronçons routiers ont été validés comme les infrastructures prioritaires bénéficiant et connectant plusieurs communautés et marchés. Il s’agit de 39 km de route de desserte agricole (Mpala-Kasoro ; Lambo Katenga – Kasongo Mukuli ; Mukwaka – Kisoma) dans les 3 territoires ciblés. ii). Les travaux HIMO ont démarré au mois d’Octobre dans la majorité des lots (10 sur 14 - 71%) à la suite du processus d’identification et sélection des bénéficiaires. Au Kasaï et Kasaï Central, les travaux HIMO ont commencé dans 7 lots ; 4 lots doivent encore aboutir à la contractualisation avec l’ONG sélectionnée. Dans la province du Tanganyika, le processus de contractualisation avec l’OVDA a été finalisé pour les 3 lots dont les travaux HIMO ont commencé en Octobre. Des équipements spécifiques (compacteurs, tronçonneuses…) pour la réhabilitation et l’entretien des infrastructures ont été remis officiellement au démarrage des travaux.  |  |
| Produit 2.2**La réintégration socio-économique des groupes vulnérables est améliorée par la création d’emploi et d’opportunités en faveur des populations cibles et la réhabilitation d’infrastructures communautaires.** | Indicateur 2.2.1Volume de travail créé par province dans le HIMO (désagrégé par catégories :victimes ;démobilisés volontaires ; homme ; femmes) | Kasaï Central: 0 Kasaï: 0 Tanganyika: 0 | 240 000 H/J (3 000 individus travaillant 80 jours).Kasaï Central: 64000H/J Kasaï: 80000 H/J Tanganyika: 96000 H/J | ***Cible 2021*** : 240 000 H/J (3 000 individus travaillant 80 jours) :***Kasaï Central*** : 64 000 H/J ; ***Kasaï*** : 80 000 H/J;***Tanganyika*** : 96 000 H/J.***Processus de suivi*** : i) identification des localités spécifiques d’intervention et infrastructures communautaires à réhabiliter ; ii) identification et sélection des bénéficiaires selon des critères transparents et objectifs ; iii) démarrage effectif des travaux HIMO | ***ON TRACK – Les travaux HIMO ont démarré dans la majorité des lots*** i) A l’issue de missions conjointes, 14 lots d’infrastructures communautaires à réhabiliter ont été identifiés pour les provinces du Kasaï (5 lots), Kasaï Central (6 lots) et Tanganyika (3 lots). ii). Au Kasaï et Kasaï Central, le processus de sélection des bénéficiaires est mené conjointement par les ONG sélectionnées et les CLPD, sous la supervision et l’accompagnement du PNUD. A ce jour 1 218 bénéficiaires (dont 458 femmes – 38%) ont été sélectionnés dont 486 ex-miliciens, 326 déplacés internes et retournés d’Angola, 288 victimes et 118 personnes vulnérables. Au Tanganyika, l’OIM à travers son programme de suivi de mouvement des populations (DTM) a profilé 2 338 ménages (soit 21 573 individus) selon un questionnaire développé sur la base des critères de sélection du projet. Ainsi, 1 260 bénéficiaires vulnérables dont 480 femmes (parmi les ex-miliciens, les victimes, les communautés d’accueil), ont été sélectionnés pour la réhabilitation des infrastructures communautaires.iii). Au Kasaï et Kasaï Central, les travaux HIMO ont commencé dans 7 lots. 4 lots doivent encore aboutir à la contractualisation avec l’ONG sélectionnée. Dans la province du Tanganyika, le processus de contractualisation avec l’OVDA a été finalisé pour les 3 lots dont les travaux HIMO ont commencé en Octobre. Des équipements spécifiques (compacteurs, tronçonneuses…) pour la réhabilitation et l’entretien des infrastructures ont été remis officiellement au démarrage des travaux.  | Ce résultat dépend du démarrage des travaux HIMO, qui ont connu un certain retard dans leur démarrage. L’identification des ex-miliciens est particulièrement délicate en ce qu’elle repose essentiellement sur une logique communautaire et nécessite une très bonne connaissance de la zone, des acteurs et des dynamiques. Des actions de sensibilisation sur les critères de sélection ont été menées et des outils spécifiques transparents et objectifs ont été développés. Ce résultat dépend du démarrage des travaux HIMO, qui ont connu un certain retard dans leur démarrage. . |
| Indicateur 2.2.2Nombre d’emplois créés à travers les AGR (désagrégé par catégories: victimes; démobilisés volontaires ; homme ; femmes). | Kasaï Central: 0 Kasaï: 0 Tanganyika: 0 | Total : 2700Kasaï Central: 720 Kasaï: 900 Tanganyika: 1080 | ***Cible 2021*** : 2 700***Kasaï Central*** : 720 ; ***Kasaï*** : 900;***Tanganyika*** : 1080.***Processus de suivi*** : i) Réalisation de la première phase (HIMO & épargne) ; ii) identification des individus volontaires à l’appui pour le développement d’AGR ; iii) identification des AGR porteuses et accompagnement des bénéficiaires ; iv) évaluation de l’impact des AGR. | ***OFF TRACK***i) Au Kasaï et Kasaï Central, les travaux HIMO ont commencé dans 7 lots. 4 lots doivent encore aboutir à la contractualisation avec l’ONG sélectionnée. Dans la province du Tanganyika, le processus de contractualisation avec l’OVDA a été finalisé pour les 3 lots dont les travaux HIMO ont commencé en Octobre. ii). Parmi la totalité des bénéficiaires des travaux HIMO (cible de 3 260), les volontaires seront identifiés pour bénéficier d’un accompagnement pour le développement d’activités génératrices de revenus. L’identification se fera pendant la phase de réalisation des travaux.iii). L’accompagnement des bénéficiaires au développement des activités génératrices de revenus sera réalisé à l’issue des travaux HIMO en fonction des chaines de valeur identifiées afin de les renforcer et les redynamiser tout en assurant un débouché économique durable aux bénéficiaires. | Ce résultat dépend du démarrage des travaux HIMO, qui ont connu un certain retard dans leur démarrage. Les capacités techniques et opérationnelles (notamment en matière de gestion financière) limitées des ONG locales nécessitant une grande prudence dans leur identification et sélection ainsi qu’un accompagnement rapproché pour la réalisation des activités.L’identification des ex-miliciens est particulièrement délicate en ce qu’elle repose essentiellement sur une logique communautaire. |
| Produit 2.3**La durabilité des AGR est assurée à travers la formation des bénéficiaires, la dotation des équipements et la réhabilitation d'infrastructures de transport et de stockage** | Indicateur 2.3.1Nombre de jeunes formés aux métiers porteurs (désagrégé par catégories : victimes ; démobilisés volontaires ; homme ; femmes). | Kasaï Central: 0 Kasaï: 0 Tanganyika: 0 | Total : 300 jeunes formés aux métiers porteurs.Kasaï Central: 80 Kasaï: 100 Tanganyika: 120 | ***Cible 2021***: 300 jeunes identifiés : ***Kasaï Central***: 80 ;***Kasaï*** : 100 ;***Tanganyika***: 120.***Processus de suivi*** : i) réalisation de la première phase (HIMO & épargne) ; ii) identification des jeunes volontaires pour une formation en petit métier ; iii) identification des formations pour des métiers porteurs. | ***OFF TRACK***i) Au Kasaï et Kasaï Central, les travaux HIMO ont commencé dans 7 lots. 4 lots doivent encore aboutir à la contractualisation avec l’ONG sélectionnée. Dans la province du Tanganyika, le processus de contractualisation avec l’OVDA a été finalisé pour les 3 lots dont les travaux HIMO ont commencé en Octobre. ii) Les jeunes seront initialement associés aux activités HIMO pour compléter leur soutien financier avant leurs formations AGR. Ils ont été pré-identifiés au cours des processus de sélection des bénéficiaires HIMO.  | Ce résultat dépend du démarrage des travaux HIMO, qui ont connu un certain retard dans leur démarrage. Les capacités techniques et opérationnelles (notamment en matière de gestion financière) limitées des ONG locales nécessitant une grande prudence dans leur identification et sélection ainsi qu’un accompagnement rapproché pour la réalisation des activités.L’identification des ex-miliciens est particulièrement délicate en ce qu’elle repose essentiellement sur une logique communautaire. |
| Indicateur 2.3.2Nombre de chaines de valeurs renforcées. | Kasaï Central: 4 chaines de valeur identifiées Kasaï: 0 Tanganyika: 0 | Total : 6 chaines de valeur renforcéeKasaï Central: 4 Kasaï: 1 Tanganyika: 1 | ***Cible 2021*** : 4 chaînes de valeurs identifiées et analysées.***Processus de suivi*** : i) recrutement de consultants pour l’identification et analyses des chaines de valeur ; ii) identification des potentielles interventions à mener pour le renforcement de ces chaines de valeur.  | ***ON TRACK – 10 chaines de valeurs sont identifiées***i). Au Kasaï, le recrutement et le déploiement d’un consultant sont en cours de finalisation. ii) Au Kasaï Central (synergie avec PAJURR), 2 filières vivrières (soja et arachide) et 2 filières pérennes (café et huile de palme) ont été identifiées. Des recommandations ont été formulées ; 1192 petits producteurs ont été aussi regroupés en trois coopératives agricoles. Le projet SS-KAT prévoie de renforcer ces interventions précédentes.Au Tanganyika, 6 chaines de valeurs ont été identifiées et analysées dans les territoires de Moba, Nyunzu et Kalemie/Bendera. Il s’agit de : la filière maraichère *(tomate, oignon, …)*, la filière halieutique *(pêche et pisciculture)*, la filière élevage *(volaille)*, la filière apicole *(production du miel)*, la filière artisanat et activités professionnelle *(menuiserie, couture, pâtisserie, tissage des nattes)*, et enfin le petit commerce *(friperie).*  | Le retard pour l’achèvement de cette analyse de marché se justifie par la dégradation de certaines routes sur l’axe Moba ainsi que la détérioration de la situation sécuritaire sur l’axe Bendera. |

1. RUNO: Recipient United Nations Organization / Organisation récipiendaire onusienne [↑](#footnote-ref-1)
2. Ce budget inclue des avances faites aux organisations partenaires pour la réalisation de leurs activités, notamment les travaux HIMO. [↑](#footnote-ref-2)
3. Score 3 : pour les projets qui ont l’égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l’égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 : pour les projets qui ont l’égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l’égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 : pour les projets qui contribuent d’une certaine manière a l’égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total). [↑](#footnote-ref-3)
4. 0 = risque faible pour la réalisation des résultats; 1 = risque moyen pour la réalisation des résultats; 2 = risque élevé pour la réalisation des résultats. [↑](#footnote-ref-4)
5. (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique; (2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits; (3.1) Création d’emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux ; (4.1) Renforcement des capacités nationales de l’État ; (4.2) Prolongement de l’autorité de l’État/de l’administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF. [↑](#footnote-ref-5)
6. Au Kasaï Central, 52% des dossiers prioritaires connaissent un avancement significatif dans leur traitement ; en effet sur un total de 23 dossiers prioritaires, 7 dossiers en phase pré-juridictionnelle ont fait l’objet d’investigations (Affaire Nganza, Mulombodji, Tshisuku, Kamonia…), 3 dossiers sont fixés ou en cours de procès et 2 dossiers ont été jugés au premier degré (Affaire Luiza et Nsumbu).

Au Kasaï, la stratégie provinciale de priorisation des poursuites a été définie pour la première fois en Mai 2021 et comprend 10 dossiers prioritaires, dont 3 ont connu des avancées dans leur instruction (Affaire Luebo Lulengela, Kamako, Kony) et 1 a été jugé au premier degré (Affaire Mayi Munene) – représentant un taux d’exécution de 40%.

Au Tanganyika, 44% des dossiers prioritaires connaissent un avancement significatif dans leur traitement ; en effet sur un total de 9 dossiers prioritaires, 1 dossier en phase pré-juridictionnelle a fait l’objet d’investigations (Affaire Makutano), 1 dossier est fixé (Affaire Byamungu & consorts / Affaire Lambo Kilela et Lambo Katenda), 1 dossier est en cours de procès sont fixés (Affaire Manono) et 1 dossiers a été jugé au premier degré (Affaire Kombat Kibirit). [↑](#footnote-ref-6)
7. Une audience est en cours à Kalemie dans le cadre de l’Affaire Manono. La décision judiciaire est attendue dans les prochaines semaines. [↑](#footnote-ref-7)
8. Kasaï : 24 ; Tanganyika : 20 [↑](#footnote-ref-8)
9. Kasaï : 40 ; Tanganyika : 30 [↑](#footnote-ref-9)
10. Kasaï Central : 9 ; Kasaï : 6 ; Tanganyika : 3 [↑](#footnote-ref-10)
11. Kasaï Central : 40 ; Kasaï : 45 ; Tanganyika : 25 [↑](#footnote-ref-11)
12. Les 13 autres radios seront également dotés en équipements et matériels au courant du prochain trimestre. [↑](#footnote-ref-12)
13. Il s’agit de panneaux solaires, des équipements de collecte, traitement et diffusion (enregistreur numérique, carte mémoire, ordinateurs…) sur la base d’une identification des besoins. [↑](#footnote-ref-13)
14. Province du Tanganyika ; Territoire de Moba : 12 ; Territoire de Nyunzu : 13 ; Territoire de Kalemie : 20 [↑](#footnote-ref-14)
15. De manière similaire, les populations expriment majoritairement une très grande confiance dans les chefs de village (77,7% au Kasaï Central, 78,7% au Kasaï et 82,7% au Tanganyika) et dans les chefs de groupement (43% au Kasaï Central, 80,54% au Kasaï et 64,87% au Tanganyika) pour la résolution de leurs litiges. Au contraire, le système judiciaire ‘formel’ souffre d’une profonde défiance (56% au Kasaï Central, 55,81% au Kasaï et 40,69% au Tanganyika), qui peut s’expliquer notamment par l’accès difficile aux juridictions physiquement (absence d’infrastructures), socialement (langage différent ; faible connaissance et compréhension des règles et procédures judiciaires…) et financièrement (couts élevés ; corruption). [↑](#footnote-ref-15)
16. Tanganyika : 3 : Kasaï Central : 6 ; Kasaï : 5 [↑](#footnote-ref-16)
17. Kasaï Central : 6 ; Kasaï : 5 ; Tanganyika : 3 [↑](#footnote-ref-17)
18. Tanganyika : 39 km ; Kasaï : 136 km ; Kasaï Central : 127,3 km et 7 ouvrages de franchissement, 1 dalot et 4 digues [↑](#footnote-ref-18)
19. Tanganyika : 1 260 bénéficiaires (480 femmes), dont 810 ex-miliciens, 123 jeunes à risques et 327 victimes et personnes vulnérables [↑](#footnote-ref-19)
20. Kasaï: 665 (dont 247 femmes), dont 273 ex-miliciens, 155 déplacés internes et retournés d’Angola, 135 victimes et 102 personnes vulnérables.

Kasaï Central : 553 (dont 211 femmes), dont 213 ex-miliciens, 171 déplacés internes et retournés d’Angola, 153 victimes et 16 personnes vulnérables. [↑](#footnote-ref-20)
21. Au Tanganyika, l’analyse des chaines de valeur menée à identifier les filières suivantes: maraichère, halieutique, élevage (volaille), apicole, artisanat et métiers professionnels (menuiserie, couture, pâtisserie, tissage des nattes), et le petit commerce.

Au Kasaï Central, 4 chaines de valeurs agricoles ont été identifiées (arachide ; soja ; café ; palmier à huile) et 3 coopératives agricoles ont été structurées.

Au Kasaï, l’évaluation et l’analyse des chaines de valeur sont en cours de réalisation. [↑](#footnote-ref-21)